

Cas de rigueur - Pièces à fournir pour la demande en ligne

mise à jour le 01.07.2021

- Pour une première demande couvrant une période de 12 mois en 2020
(1^{er} janvier 2020 – 31 décembre 2020)
→ [voir la liste des pièces en p. 2](#)
- Pour une demande *complémentaire* couvrant le 1^{er} trimestre 2021
(1^{er} janvier 2021 - 31 mars 2021)
→ [voir la liste des pièces en p. 3](#)
- Pour une première demande couvrant une période de 12 mois à cheval entre 2020 et 2021
(1^{er} avril 2020 - 31 mars 2021)
→ [voir la liste des pièces en p. 4](#)
- Pour une demande *complémentaire* couvrant le 2^{ème} trimestre 2021
(1^{er} avril 2021 - 30 juin 2021)
→ [voir la liste des pièces en p. 5](#)

Pour une demande couvrant une période de 12 mois en 2020 (1er janvier 2020 – 31 décembre 2020) :

| Nom | Pièces à fournir |
|-----------------------------|---|
| Etats financiers 2018 | <ul style="list-style-type: none"> • Bilan et comptes de résultats 2018 (ou 2017-2018 si hors année civile) • Rapport de l'organe de révision 2018 (ou 2017-2018 si hors année civile) • Bouclément partiel du chiffre d'affaire 2018 (pour les demandeurs dont la période de bouclément n'est pas sur une année civile) |
| Etats financiers 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Bilan et comptes de résultats 2019 (ou 2018-2019 si hors année civile) • Rapport de l'organe de révision 2019 (ou 2018-2019 si hors année civile) • Bouclément partiel du chiffre d'affaire 2019 (pour les demandeurs dont la période de bouclément n'est pas sur une année civile) |
| Chiffre d'affaires 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire Excel « Charges d'exploitation 2020 » : pour renseigner le chiffre d'affaires net effectif 2020 hors TVA • Extrait du compte de résultat 2020 s'agissant des postes de produits nets des ventes de biens et de prestations de services (ou dénomination équivalente) |
| Charges d'exploitation 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire Excel « Charges d'exploitation 2020 » rempli par le demandeur • Si charges d'exploitation effectives (≠ forfait de branche) : annexer les comptes 2020 clôturés non audités • Exceptionnellement, si ceux-ci ne sont pas disponibles : annexer le bouclément provisoire au 31.12.2020 s'agissant des postes de charges concernés (≠ comptes clôturés pris dans leur ensemble (bilan et compte de résultat)) |
| Registre des poursuites | <ul style="list-style-type: none"> • Extrait du registre des poursuites, daté de moins de 10 jours au dépôt de la demande |
| Auto-déclaration | <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire « auto-déclaration » signé par des personnes habilitées à engager le demandeur |

Pour une demande *complémentaire* couvrant le **1^{er} trimestre 2021** (1^{er} janvier 2021 - 31 mars 2021) :

ATTENTION : ceci n'est possible que pour les demandeurs ayant déjà déposé
une demande d'aide « cas de rigueur » couvrant l'année 2020

| Nom | Pièces à fournir |
|---|--|
| Chiffre d'affaires Q1-2021 (1 ^{er} trimestre 2021) et auto-déclaration | <ul style="list-style-type: none">• Formulaire « Auto-déclaration Complément d'aide pour le premier trimestre 2021 » signé par des personnes habilitées à engager la demanderesse, indiquant le chiffre d'affaires réalisé entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 mars 2021 (peut inclure des données prévisionnelles) |
| Charges d'exploitation Q1- 2021 (1 ^{er} trimestre 2021) | Forfait de 25% des charges d'exploitation utilisées pour le traitement de votre demande 2020 : <ul style="list-style-type: none">• aucune pièce justificative demandée |

Pour une demande couvrant une période de 12 mois à cheval entre 2020 et 2021 (1^{er} avril 2020 - 31 mars 2021)

| Nom | Pièces à fournir |
|----------------------------------|--|
| Etats financiers 2018 | <ul style="list-style-type: none"> • Bilan et comptes de résultats 2018 (ou 2017-2018 si hors année civile) • Rapport de l'organe de révision 2018 (ou 2017-2018 si hors année civile) |
| Etats financiers 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Bilan et comptes de résultats 2019 (ou 2018-2019 si hors année civile) • Rapport de l'organe de révision 2019 (ou 2018-2019 si hors année civile) |
| Chiffre d'affaires 2020-2021 | <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire Excel « Charges d'exploitation 2020 » : pour renseigner le chiffre d'affaires net effectif hors TVA réalisé entre le 01.04.2020 et le 31.03.2021 • Bouclement partiel sur la période du 01.04.2020 au 31.03.2021. Si le bouclement inclut des données prévisionnelles pour la fin du premier trimestre 2021 (Q1-2021), les indiquer de manière explicite |
| Charges d'exploitation 2020-2021 | <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire Excel « Charges d'exploitation 2020 » rempli par le demandeur • Si charges d'exploitation effectives (≠ forfait de branche) : bouclement partiel sur la période du 01.04.2020 au 31.03.2021. Si le bouclement inclut des données prévisionnelles pour la fin du premier trimestre 2021 (Q1-2021), les indiquer de manière explicite. |
| Registre des poursuites | <ul style="list-style-type: none"> • Extrait du registre des poursuites, daté de moins de 10 jours au dépôt de la demande |
| Auto-déclaration | <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire « auto-déclaration » signé par des personnes habilitées à engager le demandeur |

Pour une demande *complémentaire* couvrant le 2^{ème} trimestre 2021 (1^{er} avril 2021 – 30 juin 2021) :

ATTENTION : ceci n'est possible que pour les demandeurs ayant déjà déposé :

- une première demande couvrant l'année 2020 et une demande complémentaire couvrant le 1^{er} trimestre 2021
- une première demande couvrant 12 mois à cheval entre 2020 et 2021 (1er avril 2020 - 31 mars 2021)

| Nom | Pièces à fournir |
|--|--|
| Chiffre d'affaires Q2-2021 (2 ^{ème} trimestre 2021) et auto-déclaration | <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire « Auto-déclaration Complément d'aide pour le deuxième trimestre 2021 » signé par des personnes habilitées à engager la demanderesse, indiquant le chiffre d'affaires réalisé entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021 • Comptes 2020 clôturés |
| Charges d'exploitation Q2- 2021 (2 ^{ème} trimestre 2021) | <p>Forfait de 25% des charges d'exploitation utilisées pour le traitement de votre première demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aucune pièce justificative demandée |